

Procès-verbal de la réunion du Comité Technique Spécial extraordinaire de l'Inrap Grand-Est Sud du 09 juin 2015

Membres présents à l'instance

Parité administrative

Titulaires Hans de Klijn, Président du CTS
 Florence Charlane, Secrétaire du CTS

Parité syndicale

Titulaires Éric Michon, CGT Culture
 Sylvie Mouton Venault, CGT Culture
 Ricardo Pontigo, CGT Culture

Suppléants Nicolas Tisserand, CGT Culture
 Stéphane Alix, CGT Culture
 Christophe Méloche, CGT Culture
 Marie Noëlle Pascal, Sud Culture

Experts administration

Laurent Vaxelaire
Gilles Rollier
Nathalie Mauger
Karim Chettouh

Membres excusés à l'instance

Parité administrative

Adeline Clerc, Responsable Ressources Humaines

Parité syndicale

Titulaires Sylvie Cocquerelle, SNAC-FSU Culture
 Anne-Lise Bugnon Labaune, Sud Culture

Suppléants Véronique Brunet Gaston, SNAC-FSU Culture

Experts administration

Éric Boës

Ordre du jour

<u>Point 1 : Harmonisation des directions régionales</u>	<u>4</u>
--	----------

La séance débute à 14 heures.

Hans de Klijn (Président du CTS) ouvre la séance et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance plénière du Comité Technique Spécial peut se tenir valablement.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) lit le préambule de l'ensemble des organisations syndicales.

« Nous siégeons à cette instance sans convocation. Les dispositions réglementaires en vigueur ne sont pas respectées : absence de notification du vote, nombre de personnes siégeant, absence d'ordre du jour. Ces manquements importants aux dispositions réglementaires nous ont empêchés de nommer des experts. Nous vous rappelons la note du 26 décembre 2013 émanant du ministère de la Culture et de la Communication ayant pour objet l'articulation des compétences des CT et des CHSCT. »

Hans de Klijn (Président du CHSCT) indique que cette situation a été évoquée ce matin et présente toutes ses excuses pour l'absence de convocation. Il avait envoyé un mail le 27 avril, mais a ensuite oublié de s'occuper des convocations. Cet oubli n'avait aucun caractère intentionnel.

Éric Michon (CGT Culture) indique que la convocation était importante en raison de l'organisation de la journée. Compte tenu de l'absence de vote du CHSCT, les organisations syndicales du CTS ne pourront pas se positionner.

Karim Chettouh (expert administration) explique que la note du ministère invite le CTS à examiner l'avis du CHSCT, qui en l'occurrence n'a pas été rendu. La finalité des débats du CTS réside aujourd'hui dans un vote auquel les organisations syndicales peuvent ne pas prendre part, comme elles en ont le droit.

Éric Michon (CGT Culture) indique qu'il sera difficile à l'instance de prendre position si le CHSCT ne l'a pas fait auparavant.

Karim Chettouh (expert administration) explique que deux scénarios sont possibles : ne pas soumettre le projet au vote ou bien maintenir le vote auquel les organisations syndicales sont libres de ne pas participer, ce qui ne constituerait pas un vote défavorable. L'absence de vote nécessiterait une nouvelle réunion.

Éric Michon (CGT Culture) se déclare favorable à cette seconde hypothèse et à l'approfondissement des discussions sur la base de la documentation. Il semble difficilement envisageable de voter aujourd'hui.

La séance est suspendue de 14 heures 10 à 14 heures 15.

Hans de Klijn (Président du CTS) propose d'aller jusqu'au vote même si ce dernier est défavorable. Le CHSCT sera convoqué prochainement pour donner son avis.

Éric Michon (CGT Culture) s'interroge sur la légalité de cette façon de procéder. Il pense que l'instance ne peut pas se prononcer sans avis préalable du CHSCT.

Karim Chettouh (expert administration) signale que l'instance est au contraire en droit de le faire. Pour ce CTS, la prise de connaissance préalable de l'avis du CHSCT est une préconisation et non une obligation. Il souligne que toutes les parties prenantes souhaitent que le débat ait lieu. Karim Chettouh (expert administration) propose de maintenir le vote à la

suite de la concertation. L'absence d'éclairage de la part du CHSCT ne constitue pas un obstacle juridique

La séance est suspendue de 14 heures 15 à 14 heures 25.

Éric Michon (CGT Culture) prend acte du souhait de la Direction de mener cette séance à son terme et de procéder au vote. Il regrette que le CHSCT n'ait pas pu rendre son avis et précise que cette situation sera prise en compte dans le vote.

Karim Chettouh (expert administration) rappelle les excuses qui ont été présentées et fait part de sa satisfaction de pouvoir échanger aujourd'hui sur ce dossier.

Point 1 : Harmonisation des directions régionales

Hans de Klijn (Président du CHSCT) rappelle la première réunion de concertation du mois d'avril et la dernière documentation GES. Il est heureux que ce dialogue puisse avoir lieu, car les organisations syndicales présenteront certainement des propositions pour améliorer le dispositif.

Nathalie Mauger (expert administration) propose de rappeler les modalités de la concertation, de revenir sur la déclinaison proposée pour la Direction Grand-Est Sud, de présenter le projet d'encadrement et les modalités de mise en œuvre. Elle rappelle que le CTS est compétent sur l'organisation et le fonctionnement des services, les évolutions technologiques et les méthodes de travail ainsi que sur la formation et le développement des compétences.

Le projet d'harmonisation fonctionnelle présente une incidence sur le fonctionnement et sur l'organisation de la Direction interrégionale en raison de la modification des emplois, de l'organigramme et de la redéfinition du périmètre des emplois. La version nationale ayant déjà été présentée, Nathalie Mauger (expert administration) propose de reprendre la déclinaison sur GES.

Le directeur interrégional dispose d'un secrétaire général, de trois responsables scientifiques et techniques, d'un conseiller sécurité prévention, d'un chargé du développement culturel et de la communication, ainsi que d'un pôle d'assistants de direction composé de deux assistantes de direction et d'un poste d'assistant de direction aménagé. Un agent assure la gestion des instances.

Sont rattachés aux trois responsables scientifiques et techniques les trois assistants techniques et les quatre gestionnaires des moyens du centre, dont un est partagé avec la Direction Centre Ile-de-France, au centre de Passy. Dans ce cadre, l'activité des DICT a été proposée comme activité complémentaire pour les gestionnaires de moyens du centre.

Le responsable scientifique et technique de Bourgogne possède également un adjoint.

De façon générale, les responsables scientifiques et techniques supervisent également les personnels opérationnels, les responsables d'opérations de catégorie 3, 4 et 5, les spécialistes de catégorie 4, les techniciens de catégorie 2, les dessinateurs infographes, les topographes de catégorie 3 et les assistants de prévention en mission.

A terme et à la suite de la création de ces pôles, les gestionnaires de collection et les gestionnaires de documentation leur seront également rattachés.

Le secrétariat général supervisera le responsable du pôle financier et contrôle de gestion, deux assistants de gestion, un gestionnaire de convention, un gestionnaire des ressources humaines ainsi qu'un gestionnaire des affaires et de l'immobilier. Les trois assistants opérationnels

seront également rattachés au secrétaire général. Une réflexion reste à mener sur la répartition de la charge de travail entre les assistants opérationnels avec l'intégration de la gestion des frais.

Karim Chettouh (expert administration) souligne l'importance de ce point.

Hans de Klijn (Président du CHSCT) ajoute que les gestionnaires de mobilier seront également rattachés aux RST.

Nathalie Mauger (expert administration) indique que le projet d'encadrement présente les actions destinées à assurer la coordination des équipes de l'interrégion. Il est mis en œuvre sous l'autorité du directeur interrégional et comporte trois objectifs : mieux communiquer avec les agents de manière périodique, fluidifier et permettre un échange d'information au sein de la direction interrégionale ainsi qu'entre la direction interrégionale et le siège, favoriser la proximité entre les encadrants et les agents. Karim Chettouh (expert administration) précise que des échanges constructifs ont eu lieu sur ce sujet en central. Il a été décidé qu'au moins trois réunions de service auront lieu chaque année afin de développer les échanges, le dialogue et la coopération.

Éric Michon (CGT Culture) souligne que le poste de RST sera particulièrement chargé, à l'instar des AST qui assument actuellement une lourde charge de travail. Cette situation pose des problèmes d'organisation et de qualité de travail. Il s'enquiert de la réflexion sur ce sujet et demande s'il existe un bilan de la fonction d'AST avant que soient créés les supers AST que seront les RST. L'organigramme montre qu'il s'agit de la création de mini DIR dans chaque région. Les postes d'AST ont rencontré un certain nombre de problèmes.

Karim Chettouh (expert administration) souligne la pertinence de cette remarque. Il existe aujourd'hui plus de 30 AST, et leurs fonctions sont très larges : animation et encadrement d'équipes qui comptent jusqu'à 90 personnes, accompagnement scientifique et présence sur le terrain ainsi que la relation avec les aménageurs. Le bilan de leur fonction est quelque peu contrasté. Certains s'épanouissent dans leurs missions et d'autres rencontrent des difficultés. C'est pourquoi l'objectif consiste à renforcer cette fonction grâce à la création d'une quinzaine de postes d'adjoints dans les centres comptant plus de 40 ETP, notamment au titre de l'animation d'un collectif de travail. Les recrutements ont commencé en 2013-2014 pour les AST adjoints et se poursuivront dans différentes régions.

Christophe Méloche (CGT Culture) souligne que les difficultés existent et sont plus aiguës dans les petits centres, où il n'y aura pas d'adjoint, car l'AST doit gérer toutes les problématiques.

Karim Chettouh (expert administration) ne partage pas ce point de vue et peut présenter des contre-exemples. Les adjoints vont assister et accompagner les RST, l'objectif étant de mettre en place une intervention en tandem sur l'ensemble des missions. Le recrutement des RST et des RST adjoints sera soumis pour avis au conseil scientifique. En outre, les problématiques de renouvellement seront présentées pour information, avec une analyse de l'ensemble des aspects des lettres de missions. Il ne s'agit pas d'exclure des personnes, mais de préciser les activités et les missions. Le directeur interrégional, la DST et le Directeur des Ressources humaines réaliseront ainsi un meilleur accompagnement. En outre, la présence d'un assistant technique par RST permettra de soulager ce dernier sur son activité opérationnelle.

Karim Chettouh (expert administration) reconnaît volontiers que la mission d'AST est lourde et très diversifiée.

Éric Michon (CGT Culture) fait part de son inquiétude pour les AST actuels, car le schéma cible générera une intensification de leur charge de travail. Les tâches seront démultipliées et

complexes. Il est demandé à l'AST d'assurer la gestion RH, de reconquérir l'aménageur et d'effectuer une gestion comptable des opérations. Il souhaite profiter de leur présence pour entendre leur témoignage. Il déplore au passage l'absence de l'AST d'Alsace.

Laurent Vaxelaire (AST Bourgogne) explique qu'il n'a eu qu'un avenant à son contrat.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) estime que le poste d'adjoint est encore imprécis. Il concerne de nombreux domaines et ne comporte pas d'assistance administrative. Pour sa part, Ricardo Pontigo (CGT Culture) aurait plutôt envisagé une séparation entre les parties commerciale et scientifique.

Christophe Méloche (CGT Culture) partage ce point de vue.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) ajoute que la dimension commerciale est particulièrement importante.

Laurent Vaxelaire (AST Bourgogne) considère qu'il s'agit non de pouvoir, mais de responsabilités. Une scission entre les deux activités serait réellement dangereuse, car il n'existe rien de pire que de ne pas connaître ce que l'on vend. Un profil scientifique doit élaborer, en accord avec les parties prenantes, le projet le plus réaliste par rapport au contexte économique. La charge de travail est significative, mais il constate le bénéfice de la prise de poste récente de son adjoint. Le partage du volume d'opérations permet de s'investir davantage dans chacune des opérations et de mieux gérer les absences. La présence d'un adjoint est indispensable lorsque l'effectif est important. Compte tenu des contraintes budgétaires, il suggère une fonction d'adjoint pas forcément à temps plein pour les ETP inférieurs à 40.

Karim Chettouh (expert administration) explique qu'une forme de souplesse est possible. La situation sera analysée de nouveau après l'AREP.

Éric Michon (CGT Culture) souhaite évoquer le schéma proposé et connaître la position des AST sur leur futur rôle de RST.

Gilles Rollier (expert administration) ne se considère pas comme un commercial. Les outils scientifiques sont fondamentaux, en particulier le PSI. Les relations avec les aménageurs ne sont pas des relations clients/fournisseurs. La pédagogie est essentielle pour expliquer la loi et les possibilités existantes. Selon son expérience personnelle de gestion des dossiers dans sa voiture transformée en bureau pendant plusieurs semaines, certaines fonctions ne sont plus du tout assurées. Les agents doivent attendre pour obtenir les réponses aux questions les plus diverses.

S'agissant de la nouvelle fonction de RST, il constate qu'il disposera d'une équipe et de relais, et pourra sans doute optimiser son organisation.

Christophe Méloche (CGT Culture) souligne que l'AT restera à Dijon. Il ne sera pas sur place.

Pour Gilles Rollier (expert administration), cela ne pose pas de problème. Une relation de proximité s'établira entre l'AT et le RST.

Hans de Klijn (Président du CHSCT) explique qu'il a rencontré l'AT concerné et Gilles Rollier. L'AT recevra une proposition de mutation à Besançon. S'il la décline, il y aura un poste vacant.

Karim Chettouh (expert administration) rappelle qu'un agent peut refuser une proposition de mutation et demeurer dans sa résidence administrative. Lorsqu'il quittera son poste, ce dernier sera rouvert sur le lieu de la résidence administrative.

Éric Michon (CGT Culture) rappelle que les organisations syndicales estiment qu'un AT ne peut pas se trouver éloigné des opérationnels. Il a cependant été convenu de ne pas imposer de mutation d'office. Il souhaite savoir comment Laurent Vaxelaire et Gilles Rollier envisagent leur nouveau poste ainsi que le changement de leur fonction dans l'organigramme.

Laurent Vaxelaire répond que deux fonctions lui seront rattachées : le GMC et l'AT. Concernant le GMC, il s'agit simplement d'entériner une situation qui existe déjà. Quant à l'AT, il travaille en tandem avec lui pour le montage des opérations. Il conviendra néanmoins de faire preuve de vigilance sur la nécessité de maintenir le travail des AT en réseau, car les évolutions sont rapides.

Hans de Klijn (Président du CHSCT) ajoute que cela permet d'assurer un back-up en cas d'absence et favorise également une émulation scientifique et technique. Il évoque un bureau en Franche-Comté où la permanence minimum de l'AT est prévue trois jours par semaine.

Christophe Méloche (CGT Culture) fait part de sa surprise vis-à-vis de la volonté de maintenir le réseau.

Gilles Rollier prend l'exemple de l'environnement et de la loi sur l'eau pour illustrer l'importance d'une relation étroite entre les AT et les CSP.

Laurent Vaxelaire souligne qu'il est important de maintenir cette synergie.

Christophe Méloche (CGT Culture) rappelle que la réorganisation prévue ne va pas dans ce sens.

Pour Laurent Vaxelaire (AST Bourgogne), l'harmonisation n'impose pas de cloisonnements étanches, qu'il convient d'éviter. Il est indispensable de conserver des moments d'échanges réguliers entre AT et CSP.

Stéphane Alix (CGT Culture) demande si le fait de récupérer la constitution des équipes pose un problème.

Karim Chettouh (expert administration) précise qu'il n'est pas prévu que les AO se dégagent de la planification des équipes. Cet acte scientifique est piloté par les RST, mais nécessite une collaboration avec les AO, dont le nombre passe d'ailleurs de 25 à 36.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) exprime deux inquiétudes sur les charges de travail. Le constat relatif au manque de temps pour l'échange et la supervision scientifique des agents est général. L'accroissement de la charge de travail limitera encore ces échanges. Par ailleurs, la dimension commerciale est importante et doit être évoquée dans les recrutements et la constitution des binômes.

Christophe Méloche (CGT Culture) demande pourquoi les AO ont été désolidarisés des RST.

Laurent Vaxelaire (AST Bourgogne) indique que le fait d'avoir un adjoint est important et convient que les succès sur les opérations ont été au centre des préoccupations. Le suivi n'est effectivement pas le même partout et il conviendrait de gérer un nombre maximal d'opérations.

Karim Chettouh (expert administration) précise qu'un assistant scientifique est prévu pour les RST.

Hans de Klijn (Président du CHSCT) indique qu'à la DIR par exemple, un agent suit les publications, enregistre tous les arrêtés de fouilles et de diagnostic, effectue la lecture des DFS et réalise le suivi mensuel des opérations. Chaque RO connaît désormais l'avancement de son opération. En outre, un autre agent scanne toute la documentation primaire. Dans le

cadre de l'harmonisation, certains aspects devront être affinés pour améliorer et fluidifier le dispositif.

Christophe Méloche (CGT Culture) observe que sa question n'a pas reçu de réponse.

Laurent Vaxelaire (AST Bourgogne) revient sur les constitutions d'équipe. Il n'existe pas d'outil informatique de planification. Les réunions de planification trimestrielle permettent de définir un ordre de priorité pour les opérations et de proposer les RO et les agents spécialistes. Avec ces données, les AO proposent ensuite des opérations avec des dates et des équipes précises, qui sont validées. Ce dispositif fonctionne et doit continuer ainsi. Il n'est pas possible de réaliser la planification directement.

Stéphane Alix (CGT Culture) suggère de revenir sur la fonction d'AO qui est également très lourde.

Stéphane Alix (CGT Culture) ne comprend pas que les DST n'aient pas accès au logiciel de planification.

Karim Chettouh (expert administration) explique qu'il s'agit d'une problématique de budget et de licence. Cette question sera relayée auprès de la DSI pour permettre au moins la consultation pour les AST.

Par ailleurs, le lien hiérarchique a constitué le point de crispation des négociations. Le rattachement des AO aux RST présente plusieurs difficultés pour la gestion RH et les signatures. La charge des RST est déjà lourde et il n'était pas possible de leur demander de signer tous les documents des AO. D'autre part, les AO ont été consultés et ont souvent exprimé un besoin de soutien plus important de la part de leur responsable hiérarchique pour l'affectation. Ces différents arguments ont conduit à un rattachement au secrétariat général.

Nathalie Mauger (expert administration) ajoute que la charge du responsable entre également en ligne de compte.

Karim Chettouh (expert administration) explique que la création d'un pôle interrégional permet de créer des formes de synergie et de soutien collectifs. La déclinaison est cependant plus ou moins facile selon les interrégions. Pour GES, un troisième poste d'AO est prévu depuis la Direction interrégionale.

Éric Michon (CGT Culture) rappelle qu'il est dangereux de placer le poste d'AO en dehors de l'opérationnel, car il s'agit d'une fonction scientifique et non d'une simple fonction support. C'est le principal point de désaccord sur ce projet. Cette organisation va créer et accroître des tensions et la distance entre l'administratif et l'opérationnel. Le poste d'AO devrait être beaucoup plus proche de l'opérationnel. L'organigramme présenté ne correspond pas au message présenté oralement.

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) rappelle que la présence d'un AO et d'un AT sur place en Alsace a été demandée.

Karim Chettouh (expert administration) répond que l'AO possède effectivement une dimension scientifique. Il ne s'agit pas de supprimer les contacts des AO avec leurs collègues. Ils seront conviés aux réunions opérationnelles.

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) évoque les trois heures de trajet nécessaires.

Karim Chettouh le comprend, mais indique que le déplacement sera effectué si cela est nécessaire.

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) répond que cela va à l'encontre des problèmes d'éloignement déjà constatés.

Karim Chettouh (expert administration) estime que ce système permettra de mieux connaître les agents et de gérer des groupes plus restreints.

Éric Michon (CGT Culture) considère que le schéma proposé augmentera les distances sur un poste très stratégique qui est largement modifié et dont les responsabilités augmentent. Cette organisation aggraverait les problèmes.

Karim Chettouh (expert administration) précise que, compte tenu de l'absence de mutation obligatoire, 21 AO sur 25 sont déjà en DIR. Par ailleurs, le poste d'AT en Alsace sera ouvert à Strasbourg.

Stéphane Alix (CGT Culture) demande à revenir sur les portefeuilles d'agents par AO.

Hans de Klijn (Président du CHSCT) indique qu'au premier trimestre 2016, il y aura 25 agents en Franche-Comté, 33 en Alsace et 70 en Bourgogne. Le principe demeure qu'un AO gère une région. Les trois AO travailleront ensemble, mais la gestion de la planification se fera par région. Le surcroît de travail est manifeste en Bourgogne. Une réflexion sur les portefeuilles a fixé à 50 environ le nombre d'agents par AO pour la gestion administrative, mais pas opérationnelle. Il convient maintenant d'optimiser la répartition par agent en Bourgogne. Hans de Klijn (Président du CHSCT) souhaite que les agents soient gérés par un seul AO. Il faut examiner la possibilité de prise en charge administrative d'un certain nombre d'agents de Bourgogne par l'AO de Franche-Comté ou d'Alsace.

Stéphane Alix (CGT Culture) demande de lister précisément les tâches de gestion administrative de l'AO.

Hans de Klijn (Président du CHSCT) explique qu'un certain nombre de tâches actuellement éclatées seront prochainement réunies avec un logiciel nommé Notilus qui est relié au SGA.

Karim Chettouh (expert administration) souligne que cet outil a été conçu avec les personnels concernés. Les échos des tests sont positifs et il permet de gagner du temps.

Hans de Klijn (Président du CHSCT) précise que les AO de GES participent au projet.

Karim Chettouh (expert administration) ajoute que les tests sont concluants.

Stéphane Alix (CGT Culture) demande quels sont les éléments gérés par ce logiciel.

Hans de Klijn (Président du CHSCT) répond qu'il s'agit des relevés de temps, des ODM et des frais qui ne sont pas gérés actuellement par les AO. Quoi qu'il en soit, chaque région sera gérée par un AO, avec une répartition équitable des tâches administratives entre les trois AO.

Hans de Klijn (Président du CHSCT) précise que les ODM et les relevés de temps et les frais sont indissociables.

Stéphane Alix (CGT Culture) s'enquiert du pouvoir de contrôle et de signature.

Hans de Klijn (Président du CHSCT) répond que les ODM sont signés par ceux qui possèdent une délégation de signature.

Karim Chettouh (expert administration) précise que les AO ne possèdent pas de délégation de signature.

Stéphane Alix (CGT Culture) demande des précisions sur le contrôle des frais.

Hans de Klijn (Président du CHSCT) répond que le contrôle des relevés de temps continuera à être effectué par les AO. Une fois que ces documents seront saisis, les frais seront contrôlés par le Secrétaire général. Le logiciel Notilus permettra de gagner du temps.

La réflexion est en cours et Hans de Klijn (Président du CHSCT) souhaite que les AO aient une charge équitable sur la partie administrative.

Stéphane Alix (CGT Culture) signale que les relevés de temps sont toujours établis sur papier et demande si une saisie par les agents est envisagée.

Karim Chettouh (expert administration) ne pense pas que cette saisie sera mise en œuvre à court terme.

Stéphane Alix (CGT Culture) le regrette.

Pour Karim Chettouh (expert administration) indique que certains personnels ne pourraient pas le faire.

Hans de Klijn (Président du CHSCT) souligne qu'il reçoit chaque année le nombre de boîtes mail qui ne sont pas ouvertes. Il y en avait 16 ou 17 l'année dernière.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) évoque la réelle surcharge de travail.

Hans de Klijn (Président du CHSCT) souligne les charges de la Franche-Comté et de l'Alsace seront lissées. Le problème demeure sur la Bourgogne.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) indique qu'il ne disposait pas de ces chiffres

Karim Chettouh (expert administration) précise que ces données sont valables après l'AREP.

Hans de Klijn (Président du CHSCT) souligne qu'une solution devra être trouvée.

Stéphane Alix (CGT Culture) s'étonne du transfert de la gestion des ODM et des relevés de temps.

Hans de Klijn (Président du CHSCT) précise que seuls les frais sont concernés. Leur gestion est particulièrement chronophage.

Marie-Noëlle Pascal (Sud Culture) signale qu'elle n'a pas compris comment l'AO de Bourgogne pourra être soulagé d'une partie de son travail. Il semble que certaines tâches administratives pourraient être déléguées à l'AO de Franche-Comté et d'Alsace.

Hans de Klijn (Président du CHSCT) explique qu'il s'agit des frais, pour lesquels une réflexion est nécessaire, sous réserve du gain de temps inhérent au nouveau logiciel.

Hans de Klijn (Président du CHSCT) rappelle que pour la Bourgogne, la Franche-Comté et l'Alsace, 70 agents seront en gestion opérationnelle directe avec les frais, les ODM et les relevés de temps.

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) demande ce qui est prévu pour les spécialistes qui font partie de plusieurs équipes.

Hans de Klijn (Président du CHSCT) indique que pour certains agents, le problème est résolu avec des ODM permanents. Ces cas ont été prévus dans le cahier des charges du nouveau logiciel.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) ajoute que certains agents travaillent sur plusieurs régions.

Hans de Klijn (Président du CHSCT) explique que le logiciel sera ouvert à toutes les régions en lecture globale et à l'interrégion en saisie. Le logiciel se trouve actuellement en phase de développement et de validation. Le démarrage est prévu en fin d'année. Des points d'étapes seront réalisés tout au long de la mise en place du projet.

Nathalie Mauger (expert administration) indique que le point suivant concerne la déclinaison proposée du projet managérial par la DIR GES.

Hans de Klijn (Président du CHSCT) revient sur les postes non pourvus et sur une demande d'éclaircissement. Le projet comporte trois volets :

- 1- le 15/09/13, une analyse de la nature et des parties prenantes pour les comités de DIR, les réunions plénières, les réunions de service et les réunions dans les centres, qui sont gérées par les AST et au nombre d'au moins quatre par an. Il existe également des réunions transversales de programmation toutes les six semaines puis des réunions de planification. Ce dispositif sera modifié avec l'harmonisation ;
- 2- En décembre 2014, un récapitulatif du rôle de chacun au sein de la DIR et des interlocuteurs à solliciter en fonction des demandes, pour les fonctionnels et les opérationnels ;
- 3- Suite aux entretiens qui seront mis en place, ces documents seront retravaillés et présentés à nouveau en instance.

Nathalie Mauger (expert administration) indique que les agents concernés par le projet seront rencontrés à titre individuel. Le calendrier ne peut être présenté aujourd'hui, car il est également fonction de l'avancée du projet au niveau central, notamment sur les mutations. Le projet sera mis en œuvre après avis des instances. L'INRAP s'est engagé à repositionner tous les agents dont les emplois disparaissent au profit d'autres emplois.

Chaque agent est assuré d'avoir un poste après l'harmonisation, qui comporte trois phases :

- la mise en œuvre pour les personnes dans les emplois, en cohérence avec le référentiel métier. Chaque agent, que son emploi soit modifié ou non, recevra sa fiche de poste. Plusieurs types de modifications sont possibles : intitulé, contenu ou rattachement hiérarchique. Éric Michon (CGT Culture) demande s'il existe une date butoir. Nathalie Mauger (expert administration) indique que le projet doit être mené à terme fin 2016. La première phase sera la plus longue, avec des entretiens individuels dans les DIR, avec l'appui méthodologique de la DRH. La possibilité d'adapter les compétences de l'agent sera systématiquement recherchée. Aucune mobilité ne sera imposée. En revanche, une proposition sera présentée à tous les agents qui ne sont pas dans leur résidence administrative.
- La mise en œuvre sur les agents qui sont missionnés de manière récurrente sur des postes fonctionnels. C'est le cas des agents opérationnels en reclassement, ou fonctionnels avec des missions, ou encore des agents en poste aménagé. Ces agents bénéficieront d'une priorité pour réintégrer les postes dans la fonction. Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) demande comment a été effectué le recensement de ces agents. Nathalie Mauger (expert administration) indique qu'il a été réalisé avec les DIR. Karim Chettouh (expert administration) ajoute que ce travail devrait être exhaustif. Il n'existe pas de situation de ce type en GES. Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) fait part de son étonnement. Karim Chettouh précise qu'il n'existe pas de CDD récurrent sur les postes prévus à l'ouverture. Hans de Klijn (Président du CHSCT) ajoute que le seul CDD récurrent concernant le poste de chargé de mission SGA est appelé à disparaître.
- Nathalie Mauger (expert administration) termine avec la phase de recrutement pour les postes restés vacants, pour lesquels la priorité sera donnée aux agents en inaptitude, aux agents inscrits au tableau des mutations puis aux agents encore inscrits au vivier AREP.

Des formations seront proposées tout au long de ce dispositif, notamment très en amont de la première phase, compte tenu de la situation individuelle des agents.

Karim Chettouh (expert administration) souligne le plan de formation conséquent mis en place. Les besoins seront pris en compte individuellement. Cela explique les délais envisagés.

Hans de Klijn (Président du CHSCT) revient sur le calendrier GES. Il se rendra dans les quatre centres en septembre pour expliquer le projet. Il organisera les entretiens individuels avec les AST/GMC et recensera les besoins en formation.

Un second rendez-vous est prévu avec les AO pour l'organisation des portefeuilles. La réorganisation physique sera également commencée à partir de septembre. Le projet pour GES devrait être mis en place à la fin du deuxième trimestre 2016. Le suivi correspondant sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Éric Michon (CGT Culture) s'étonne que les délais soient si brefs.

Nathalie Mauger (expert administration) indique que le travail sur les fiches de postes est quasiment terminé.

Karim Chettouh (expert administration) confirme que le travail sur les emplois fonctionnels est bien avancé. Le référentiel métiers concernant la filière scientifique et technique nécessitera plus de temps et débutera en septembre ou octobre.

Stéphane Alix (CGT Culture) s'enquiert du rôle de gestionnaire de personnel.

Karim Chettouh (expert administration) répond que le gestionnaire RH, situé hiérarchiquement sous le Secrétaire général et le Directeur régional, avec des échanges avec le national, est au contact des agents sur les problématiques définies dans la note : contrats, maladies, congés, gestion RH, droits individuels...

Nathalie Mauger (expert administration) ajoute que ces agents sont formés sur le réglementaire.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) demande s'ils sont tenus au secret professionnel.

Karim Chettouh (expert administration) répond que la confidentialité est fondamentale.

Hans de Klijn (Président du CHSCT) ajoute qu'ils seront déchargés de certaines tâches de gestion du personnel, comme les ODM.

Nathalie Mauger (expert administration) précise que le terme « RH » est plus vaste que celui de « gestion du personnel », car les gestionnaires RH peuvent aussi intervenir dans les formations, dans les mobilités et le suivi administratif. Ils assurent également le lien avec les services centraux.

Stéphane Alix (CGT Culture) demande s'ils sont déchargés des tâches administratives.

Nathalie Mauger (expert administration) répond que ce n'est pas le cas, car elles gèrent le quotidien des agents.

Karim Chettouh (expert administration) ajoute qu'ils traitent aussi les stagiaires. Il indique que le dossier sur l'apprentissage est de nouveau ouvert.

Christophe Méloche (CGT Culture) évoque le problème de la Franche-Comté sur le gestionnaire de collection. Le GMC assure cette mission à 20 % de son temps.

Hans de Klijn (Président du CHSCT) explique que la gestionnaire de collection gère deux centres à la fois. Ce transfert au GMC à hauteur de 20 % de son temps permet de pallier une partie du retard, qui est très important. Deux postes avaient été ouverts. Le CODIR a décidé d'en positionner un sur la Bourgogne. Compte tenu du retard constaté, le second a été affecté à Strasbourg.

Christophe Méloche (CGT Culture) signale que le décret de 2004 aurait dû harmoniser les codes, mais ce n'est pas le cas en Alsace. Les rapports du gestionnaire de collections avec les DRAC sont différents. Le GMC est actuellement malade et il lui semble important de passer sur un poste réel et pérenne.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) demande si une lettre de mission a été établie pour cette mission.

Hans de Klijn (Président du CHSCT) confirme l'envoi d'un mail.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) évoque plutôt 50 % du temps de travail de l'intéressé.

Karim Chettouh (expert administration) précise que la mission a été octroyée à 20 % de son temps.

Éric Michon (CGT Culture) demande une réponse à la question posée.

Hans de Klijn (Président du CHSCT) indique que cet agent est en structure. Son relevé de temps ne comporte pas de code opération.

Gilles Rollier (expert administration) précise que le lancement de ce travail sur une collection montre un besoin de poste récurrent.

Hans de Klijn (Président du CHSCT) rappelle que le dossier est en cours d'instruction.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) souligne le travail effectué en Alsace. La problématique est cependant identique à Besançon.

Karim Chettouh (expert administration) explique que des choix et des arbitrages ont été opérés dans la réorganisation. Une analyse des besoins sera effectuée.

Pour que le fonctionnement soit clair pour tous les agents, Ricardo Pontigo (CGT Culture) demande la réalisation d'un cas d'école par région, avec la réalisation complète d'une opération de fouille comportant les noms des agents concernés ou l'intitulé du poste et les responsabilités correspondantes.

Hans de Klijn (Président du CHSCT) ne comprend pas la question.

Stéphane Alix (CGT Culture) demande plutôt un processus qui montre comment fonctionne l'organisation.

Laurent Vaxelaire (AST Bourgogne) indique que cela peut correspondre à la mise à jour d'un document transmis il y a un certain temps, avec le déroulé d'une opération de diagnostic et d'une opération de fouille et les différents intervenants.

Éric Michon (CGT Culture) est favorable à l'actualisation de ce document dans la nouvelle configuration.

Hans de Klijn (Président du CHSCT) demande aux anciens membres de se souvenir qu'il s'est engagé à présenter les procédures. Certaines cases resteront vides.

Pour Éric Michon (CGT Culture), les référentiels métiers arrivent trop tard dans le projet.

Nathalie Mauger (expert administration) indique que tout le dispositif repose sur l'analyse du process de mise en œuvre d'une opération de diagnostic et d'une opération de fouille, menée DIR par DIR. Cela a été évoqué avec les organisations syndicales en central.

Hans de Klijn (Président du CHSCT) transmettra l'actualisation de ce document.

Karim Chettouh propose de l'inscrire en point à suivre par le CTS.

Stéphane Alix (CGT Culture) souhaite des précisions sur le rôle de la gestionnaire des affaires générales et immobilières.

Christophe Méloche (CGT Culture) indique que leur logisticienne qui occupe ce poste ne réalise pas du tout les tâches évoquées.

Nathalie Mauger (expert administration) explique que ce poste présentait l'une des plus fortes hétérogénéités entre les DIR. Il consiste à gérer, définir et mettre en œuvre la gestion des moyens matériels et des équipements pour l'interrégion, en relation étroite avec les gestionnaires de moyens des centres. Il assure les achats de fournitures et de services nécessaires au bon fonctionnement de la DIR. Il coordonne le suivi des marchés publics locaux et nationaux. Il centralise les demandes d'achats de petit matériel et de fournitures dans les centres.

Marie-Noëlle Pascal (Sud Culture) signale que les gestionnaires de centre ont une certaine latitude en matière d'achats qui leur permet de faire preuve de réactivité pour répondre à des besoins urgents sans passer par les marchés publics. Elle demande ce que devient leur budget?

Nathalie Mauger (expert administration) estime que cela n'est pas remis en cause. L'objectif est cependant de grouper les achats pour obtenir des marchés plus intéressants, par exemple grâce à un accord-cadre.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) indique que cela allongera les délais.

Nathalie Mauger explique que ce n'est pas le cas. Les achats seront déclenchés lorsque cela sera nécessaire.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) fait part de son inquiétude concernant l'arbitrage et la multiplication des pouvoirs de décision.

Pour Hans de Klijn (Président du CHSCT) l'arbitrage se situe au niveau de l'AST.

Laurent Vaxelaire (AST Bourgogne) ajoute que l'arbitrage revient à l'AST pour la demande de matériel, mais pas pour l'acceptation.

Hans de Klijn (Président du CHSCT) explique qu'un certain nombre de contrats locaux sont actuellement dispersés dans différents services. La plupart sont annuels et leur reconduction représente une gestion importante. Ces contrats seront désormais centralisés auprès d'une seule personne qui sera aussi l'interface pour la gestion des bâtiments de la DIR, en relation avec le GMC.

Stéphane Alix (CGT Culture) observe que cette personne assurera surtout la gestion des marchés et le suivi local des marchés nationaux.

Hans de Klijn (Président du CHSCT) le confirme.

Stéphane Alix (CGT Culture) s'enquiert du suivi des équipements de chantier, actuellement réalisé par la logisticienne.

Hans de Klijn (Président du CHSCT) répond que ce suivi sera assuré par l'AT.

Stéphane Alix (CGT Culture) indique que ce travail de suivi n'est pas anodin.

Hans de Klijn (Président du CHSCT) partage ce point de vue et rappelle la dimension de prospection, qui permet d'obtenir les meilleurs prix.

Stéphane Alix (CGT Culture) souligne la nécessité d'écouter tous les besoins.

Christophe Méloche (CGT Culture) ajoute que le poste sera complètement transformé et s'enquiert de la formation de la personne qui va l'occuper.

Hans de Klijn (Président du CHSCT) rappelle que c'est pour cette raison que la logisticienne se trouve pour l'instant en mission sur le terrain.

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) souligne que ce n'est pas une ouverture de poste.

Hans de Klijn (Président du CHSCT) répond qu'à la fin de la mission, cet agent reprendra son poste.

Marie-Noëlle Pascal (Sud Culture) demande si elle doit se former pendant sa mission.

Hans de Klijn (Président du CHSCT) répond par la négative. Sa formation aura lieu après sa mission.

Stéphane Alix (CGT Culture) demande si elle interviendra également sur les marchés nationaux.

Hans de Klijn (Président du CHSCT) indique qu'elle sera consultée.

Karim Chettouh (expert administration) explique que la cellule marchés publics est composée de trois juristes spécialisés au siège.

Hans de Klijn (Président du CHSCT) ajoute que cette personne gèrera les contrats locaux et les négociations correspondantes, ainsi que les baux des locaux, qui sont désormais annuels. Elle participera aussi aux groupes de travail.

Karim Chettouh (expert administration) souligne que cette évolution a été présentée aux logisticiens et a été plutôt bien reçue. Des formations seront prévues.

Éric Michon (CGT Culture) évoque la réforme territoriale au 1^{er} janvier et demande si l'Inrap évoluera dans ce cadre.

Hans de Klijn (Président du CHSCT) indique que la réforme aura des incidences sur le découpage territorial, mais pas sur l'organisation.

Nathalie Mauger (expert administration) rappelle que toutes les organisations évoluent. Elle n'est pas en mesure de travailler sur la nouvelle configuration des régions administratives. Néanmoins, l'organisation de l'Etablissement n'est pas très éloignée des régions cibles. Des adaptations pourront être mises en place.

Éric Michon (CGT Culture) souligne que le gouvernement veut aller très vite.

Hans de Klijn (Président du CHSCT) indique que les problématiques sont nombreuses.

Karim Chettouh (expert administration) confirme que la plus grande vigilance est nécessaire. Olivier Dubreuil suit cette question avec beaucoup d'attention.

La séance est suspendue de 16 heures 55 à 17 heures.

Hans de Klijn (Président du CHSCT) soumet le dossier au vote.

Éric Michon (CGT Culture) souhaite voter une saisine du CHSCT sur cette question puisque le vote de cette instance n'a pas eu lieu.

Karim Chettouh (expert administration) rappelle qu'une saisine doit être rédigée. Il propose de l'évoquer.

Hans de Klijn (Président du CHSCT) suggère de l'envoyer par mail.

Éric Michon (CGT Culture) indique qu'étant donné que le CHSCT n'a pas pu se tenir ce matin et vu l'importance du projet et ses incidences sur la santé et les conditions de travail des agents, les représentants du personnel demandent la saisine du CHSCT sur cette question.

La demande de saisine du CHSCT recueille un avis favorable à l'unanimité.

Le projet d'harmonisation des directions régionales recueille un avis défavorable à l'unanimité.

Stéphane Alix (CGT Culture) explique ce vote par l'absence d'avis du CHSCT et par le désaccord sur la répartition des charges de travail sur les postes.

Karim Chettouh (expert administration) demande quels sont les postes concernés.

Stéphane Alix (CGT Culture) indique qu'il s'agit des AO et des RST. En outre, les suivis de marchés restent flous.

Christophe Méloche (CGT Culture) pense qu'il y avait là une opportunité de mieux répartir les charges des AST, qui se trouvent aujourd'hui en difficulté.

Éric Michon (CGT Culture) ajoute que le poste d'AO est déconnecté de l'opérationnel.

Marie-Noëlle Pascal (Sud Culture) partage ce point de vue.

Hans de Klijn (Président du CHSCT) indique qu'une convocation sera envoyée pour le 24 juin à 14 heures. L'ordre du jour doit être complété avec le budget prévisionnel 2016.

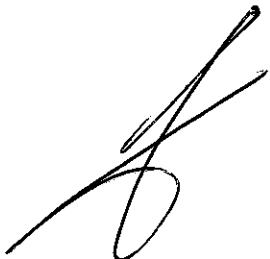
Hans de Klijn (Président du CHSCT) remercie les membres des organisations syndicales.

La séance est levée à 17 heures 05.

Le Président

Le Secrétaire adjoint

Hans de Klijn

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Marie Noëlle Pascal

A handwritten signature in black ink, featuring a series of connected loops and a long horizontal stroke at the bottom.